Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ALLUMEUR ÉLECTRONIQUE RIGIDE COMPACT

FLAM'UP

Date de révision : 17/06/2021.	Précédente révision : 26/03/2019.
Version N° : 04.	Nombre total de pages : 10 pages
Ce document remplace et annule les précédentes versions.	FDS N° : FDS FL 045

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

- **Forme du produit** : Mélange.
- **Nom générique** : BRIQUETS.
- **Noms commerciaux & gencods associés :**
  - FLAM'UP Fuego compact rechargeable –3 298 960 912 212.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

- **Utilisation(s) identifiée(s) :**Produit une flamme – Allume-feu pour barbecues, cheminées etc.
- **Utilisation(s) déconseillée(s) :** Ne pas utiliser pour allumer cigarettes, cigares ou pipes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

S.A.S FLAM'UP
Chemin du Paillard–SAINTINES – CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX - FRANCE
Fixe : 03.44.38.76.00 – Fax : 03.44.38.76.01
@ :flamup@flamup.fr – Site web : www.flamup.fr
Service QHSE à contacter.
Horaires : de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

PAYS	ORGANISME	SITE	N° D'URGENCE
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7jours/7)
Belgique	Centre antipoison	-	070-245-245 (24h/24, 7jours/7)
Luxembourg	Centre antipoison	-	(+352)-8002-5500 (24h/24, 7jours/7)

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

- **Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Voir la RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage.

- **Étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] :** Non applicable – Ce produit est un article au sens de REACH, non soumis à obligation de classification et d'étiquetage.
- **Étiquetage conformément à la norme applicable :** Étiquetage selon la norme NF ISO 22702:2018 - voir la RUBRIQUE 15.1.

2.3. Autres dangers.

Le gaz des allumeurs en utilisation normale ne présente pas de risques pour la santé.
Un accident dû a une exposition excessive à la chaleur de l'allumeur (par exemple en cas d'incendie) peut créer une rupture du réservoir et dans certaines conditions peut mener à l'inflammation du gaz.
Le gaz peut provoquer des irritations du système respiratoire, des somnolences et peut être asphyxiant lors d'une exposition en grande quantité. Il existe un risque de rupture de l'allumeur lorsqu'il est soumis à un impact anormal.
Les vapeurs d'isobutane sont facilement inflammables.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1. Substances.

Non concerné.

3.2. Mélanges.

Les allumeurs contiennent du gaz liquéfié – Principaux composant du gaz :

Dénomination	**Butane**
N° CE	203-448-7
N° CAS	106-97-8
Concentration en %	35,025%
Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Flam. Gas. 1; Press. Gas. L H220; H280

Dénomination	**Isobutane**
N° CE	200-857-2
N° CAS	75-28-5
Concentration en %	32,747%
Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Flam. Gas. 1; Press. Gas. L H220; H280

Dénomination	**Propane**
N° CE	200-827-9
N° CAS	74-98-6
Concentration en %	32,228%
Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Flam. Gas. 1; Press. Gas. L H220; H280

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :	Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Dans des conditions normales d'utilisation, le produit n'irrite pas la peau.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. S'assurer d'un rinçage adéquat en maintenant les paupières ouvertes avec les doigts.
En cas d'ingestion :	Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Non connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction conseillés :	Dioxyde de carbone (CO2), sable, poudres sèches d'extinction.
Moyens d'extinction déconseillés :	Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Non connus.

5.3. Conseils aux pompiers.

Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

- **Pour les non-secouristes** : Éloigner toutes les sources d'ignition. Limiter l'accès des tiers à la zone d'accident jusqu'à ce que le produit ait été complètement éliminé.
- **Pour les secouristes :** Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Pas de mesure spéciale requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas rincer à l'eau ni avec des agents nettoyants aqueux.

6.4. Référence à d'autres rubriques.

Voir les RUBRIQUES 8 et 13.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Ouvrir et manipuler le produit avec précautions. Garder éloigner de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer sur le lieu de travail. Protéger contre les charges électrostatiques.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelles et de flamme. Tenir éloigné de toute source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur et du soleil. Stocker dans une zone fraîche, sèche, aérée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Désignation de la substance dangereuse	VME	VLE (Royaume-Uni)	VLE (8h) (France)	VLE (8h) (Belgique)
BUTANE **N° de CAS : 106-97-8**	1 810 mg/m³ 750 ppm	1 450 mg/m³ 600 ppm	1 900 mg/m³ 800 ppm	1 828 mg/m³ 800 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition.

Les règles générales d'hygiène du travail sont applicables. Se laver les mains avant et après le travail.
Une protection contre l'inflammation des allumeurs est requise si celui-ci est exposé à une forte chaleur due à une flamme.

Protection des mains et de la peau : Porter des gants de protection imperméable et résistant au produit manipulé. En raison de tests manquants aucune recommandation pour le matériel de gant ne peut être donnée pour le produit manipulé. Sélectionner des gants en tenant compte du temps de pénétration, du taux de diffusion et de dégradation. Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau mais également de la qualité qui peut variée d'un fabricant à l'autre. Le fabricant de gants de protection doit calculer le temps de rupture exact.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

- **État physique :** Gaz liquide sous pression contenu dans un récipient en plastique.
- **Couleur :** Incolore.
- **Odeur :** Caractéristique.
- **Point de fusion / Point de congélation :** Ne s'applique pas au gaz.
- **Point d'ébullition / Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** Pas de données.
- **Inflammabilité :** Pas de données.
- **Limites inférieures et supérieures d'explosion :**
  - Limite inférieure : 1,5 Vol%
  - Limite supérieure : 10,9 Vol%
- **Point d'éclair :** Ne s'applique pas au gaz.
- **Température d'auto-inflammation :** Le produit n'est pas auto-inflammable.
- **Température de décomposition :** Pas de données.
- **pH :** Ne s'applique pas au gaz.
- **Viscosité cinématique :** Ne s'applique pas au gaz.
- **Solubilité :** Non miscible ou difficile à mélanger.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau :** Pas de données.
- **Pression de vapeur :** 8 300hPa à 20°C.
- **Densité et/ou densité relative :**
  - **Densité à 20°C :** 0,5 g/cm ^{3}.
- **Densité de vapeur relative :** Pas de données.
- **Caractéristiques des particules** : Ne s'applique pas au gaz.

9.2. Autres informations.

- **Température d'inflammation :** 365°C.
- **Teneur en solvant** :
  - **Solvant organique** : 100%
  - **Composés organiques volatils :** 0%

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1. Réactivité.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit ne réagit pas au contact d'éléments extérieurs.

10.2. Stabilité chimique.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter.

Éviter le stockage à des températures extrêmes (au-dessus de 50 °C) ou l'exposition au rayonnement solaire pendant une durée prolongée.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

10.5. Matières incompatibles.
Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux.
Pas de décomposition dangereuse du produit connue.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008.

- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers.
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.
Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité.
Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.
Pas de données disponibles.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

12.4. Mobilité dans le sol.
Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.
Pas de données disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
La substance n'a pas d'effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien car elle ne remplit pas les critères énoncés à la section du règlement (EU) N°2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes.
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

- **Élimination du produit :** Les allumeurs vides ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Ne pas jeter dans les égouts ni sur la voie publique.
- **Élimination de l'emballage :** Suivre les instructions des consignes de tri. Les emballages doivent être éliminés dans le respect des réglementations locales et nationales en vigueur.
- **Informations pertinentes sur le traitement des déchets :** Éliminer conformément aux règlementations locales/ régionales/ nationales en vigueurs.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Les informations suivantes concernent les modes de transport par terre (ADR/RID), par mer (IMDG), par air (OAIC/IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification.
UN 1057.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU.
« BRIQUETS ».

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.
2.

14.4. Groupes d'emballages.
Non applicable.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

14.5. Dangers pour l'environnement.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

- N° EmS : F-D, S-U.
- Catégorie de stockage : B.
- Code de stockage : SW2.
- Pour l'ADR :
  - Code de classification : E0
  - LQ : 0 kg
  - Catégorie de transport : 2
  - Code de restriction en tunnels : D
  - Code: 6F
- Pour l'IMDG :
  - Code de classification : E0
  - LQ : 0 kg
  - Non autorisé en quantité exceptée.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instructions de l'OMI.

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1. Réglementations / Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.
- Afin de répondre aux exigences de la norme NF ISO 22702:2018, les informations suivantes doivent apparaître sur le contenant du produit, dans la langue officielle du pays où sont vendus ces produits :
  - **« MISE EN GARDE ».**
  - **« TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ».**
  - « Tenir éloigné du visage et des vêtements lors de l'allumage ».
  - « Ne pas utiliser pour allumer des cigarettes, des cigares, ou des pipes ».
  - « S'assurer après usage que la flamme est éteinte ».
  - « Ne jamais exposer à des températures supérieures à 50 °C ni au rayonnement solaire pendant une durée prolongée ».
  - « Ne jamais perforer ni jeter au feu ».
  - « Respecter les instructions et mises en garde du fabricant de l'appareil ou de tout autre article lors de l'utilisation de ce produit ».
  - « Ne pas laisser allumé plus de 30 secondes ».
  - « Attendre 2 minutes après le remplissage avant d'utiliser le briquet utilitaire ».
  - « Contient du gaz inflammable sous pression ».
  - « Après remplissage, contiendra du gaz inflammable sous pression ».
  - Nom et adresse du distributeur.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

- Présence des logos suivants :

- Pour les briquets-allumeurs rechargeables : instruction relatives à la procédure correcte permettant d'effectuer l'opération de recharge en toute sécurité. Ces instructions doivent indiquer le combustible recommandé par le fabricant et inclure les informations appropriées pour réaliser l'accouplement correct entre la cartouche de remplissage et le réservoir à combustible du briquet-allumeur.

- Classe ICPE : 4718.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune donnée concernant l'évaluation de la sécurité chimique de la substance n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS.

- **Indications des modifications :**

Ajout de la « forme du produit » et du « nom générique » en RUBRIQUE 1 et indication que le produit est un mélange.

Mise à jour de la FDS pour être en conformité avec le règlement n°2020/878.

- **Abréviations et acronymes :**

CLP : Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage – (CE) 1272/2008.
Flam. Gas. 1 : Gaz inflammable de Catégorie 1.
Press. Gas L : Gaz sous pression Liquéfié.
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
N°CAS : numéro d'enregistrement unique auprès de la banque de données de Chemical Abstracts Service
N°CE : ou N°EINECS - Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.
VME : Valeur moyenne d'exposition
VLE : Valeur limite d'exposition.
CARC : Cancérogénicité.
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable.
REACH: Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques.
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.
IMDG : Code internationale du transport maritime de marchandises dangereuses.
ICAO-TI : Organisation international de l'aviation civile – Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses par air.
IATA-DGR : Association internationale du transport aérien – Règlementation des marchandises dangereuses.
OMI : Organisation maritime internationale.
N° ONU : Numéro d'identification pour le transport des marchandises.
FDS : Fiche de données de sécurité.
LQ : Quantité limitée
EQ : Quantités Exceptées.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

- **Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :**

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH], les briquets utilitaires sont considérés dans leur ensemble comme des articles. De ce fait, ces articles ne sont pas concernés par le règlement n° 1272/2008 [CLP].

Classification conformément au règlement CE/1272/2008	Méthodes de classification
Flam. Gas 1	D'après les données du fabricant
Press. Gas L	D'après les données du fabricant

- **Mentions de danger (H) et/ou conseils de prudence (P) pertinents :**

H220 – Gaz extrêmement inflammable.

H280 – Contient du gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

- **Informations supplémentaires :**

Cette fiche de données de sécurité donne des informations concernant les allumeurs. Ceux-ci ne sont pas des produits chimiques de par la définition du paragraphe 3-11 de l'ISO 11014-1 ; mais seulement une partie de l'allumeur est un produit chimique. L'allumeur est conçu de manière à apporter à l'utilisateur un usage tout en sécurité du produit chimique dangereux. Cependant, cette fiche de données de sécurité a été rédigée comme si les allumeurs étaient des produits chimiques. La RUBRIQUE 9 ne s'applique pas à l'allumeur mais au produit chimique confiné hermétiquement dans le réservoir équipé d'un système de contrôle de l'évaporation.

Le but de cette fiche de données de sécurité est d'aider l'utilisateur lors de la manipulation du produit. Les informations dans cette FDS sont présentées selon les données actuellement connues du produit, selon l'expérience et le savoir-faire du fabricant dans ce domaine. Ces informations ne sont pas exhaustives et ne doivent pas empêcher l'utilisateur de respecter les règles d'utilisation du produit ainsi que les normes légales en vigueur dans ce domaine.